



REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

SEANCE DE PRESENTATION

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

SYNTHESE DE PRESENTATION

Par Claude OLYMPIO

**Coordonnateur de la Cellule juridique de la
Présidence de la République,
Président du Comité de Réforme**

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

**I- OBJECTIFS, PRINCIPES DIRECTEURS ET
RESULTATS ATTENDUS**

II-CONSTANCES ESSENTIELLES

III-EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

I- LES OBJECTIFS ESSENTIELS

- ❑ Assurer l'efficacité du pilotage et de la gestion de l'administration communale ;
- ❑ Réduire les interférences politiques dans la gestion administrative et des ressources communales ;
- ❑ Donner plus de visibilité aux actions publiques de développement dans les communes.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

I- LES PRINCIPES DIRECTEURS

- ❑ Séparer les fonctions politiques et techniques pour améliorer la reddition de comptes et lutter plus efficacement contre l'impunité ;
- ❑ Mettre en place un dispositif opérationnel de relai des services publics entre les niveaux central, communal et infra-communal ;
- ❑ Améliorer les mécanismes de financement des investissements communaux.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

I- LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS

- Nouvelle catégorisation des communes ;
- Création d'une fonction de secrétaire exécutif de commune, ordonnateur du budget communal ;
- Clarification des nouvelles prérogatives du maire, des adjoints au maire
- Clarification des liens de collaboration entre le maire et le secrétaire exécutif
- Création d'un fichier national d'aptitude aux principales fonctions administratives des communes ;
- Création d'un Fonds d'investissement communal en remplacement du FADeC.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

II- LES CONSTANCES ESSENTIELLES

☐ LES COMPÉTENCES DES COMMUNES

- **Maintien des domaines de compétence des communes**
 - ✓ *Les domaines de compétence des communes n'ont pas changé.*
- **Maintien de la cohérence avec les politiques nationales**
 - ✓ *Les communes sont à l'intérieur de l'Etat qui est unitaire. Leurs politiques de développement doivent être en cohérence avec les politiques de l'Etat.*
- **Maintien de l'assistance technique de l'Etat central dans les domaines de compétence des communes**
 - ✓ *L'Etat continuera à assister les communes dans les conditions définies par la loi (Art. 108 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 – Art.55 de l'avant-projet de loi). Le recours aux agences d'exécution restent une approche pertinente.*

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

LE FIL D'ARIANE

- Un réaménagement des organes ;
- Une redistribution des pouvoirs ;
- Un renforcement de la reddition des comptes ;
- Un réaménagement des modalités d'exercice de la tutelle

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

LA CATÉGORISATION DES COMMUNES

- **Trois catégories de communes :**
 - ✓ **communes à statut particulier** (Cotonou, Porto-Novo – Parakou – Abomey-Calavi) ;
 - ✓ **communes à statut intermédiaire** (communes abritant un chef-lieu de département et autres communes à retenir selon leur importance au plan historique, démographique et économique) ;
 - ✓ **communes à statut de droit commun** (les communes autres qu'à statut particulier ou intermédiaire).
- **La catégorisation sera fixée par décret en Conseil des Ministres**

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

LE REAMENAGEMENT DES ORGANES DE LA COMMUNE

LES ORGANES POLITIQUES

- Les organes délibérants
 - ✓ Le Conseil communal
 - ✓ **Le Conseil de supervision**
- Les organes non délibérants
 - ✓ Le maire
 - ✓ Le Chef d'arrondissement

LES ORGANES TECHNIQUES

- Au niveau central
 - ✓ **Le Secrétaire exécutif de la commune**
- Au niveau local
 - ✓ Le Secrétaire administratif d'arrondissement

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LE REAMENAGEMENT DES ORGANES DE LA COMMUNE

COMPOSITION ET MODALITES FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAL	COMPOSITION ET MODALITES FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SUPERVISION
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Composition✓ Conseillers élus conformément au code électoral ;<input type="checkbox"/> Modalités de fonctionnement✓ Une session ordinaire par trimestre✓ Quorum : majorité absolue des conseillers en fonction ;✓ Vote : majorité des conseillers présents ou représentés.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Composition✓ Le maire et les adjoints au maire ;✓ Les présidents des quatre commissions permanentes ;<input type="checkbox"/> Modalités de fonctionnement✓ Une session ordinaire par mois✓ Quorum : majorité absolue des membres✓ Vote : majorité des membres présents ou représentés.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAL

EN MATIERE DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Délibère notamment sur :

- ✓ le plan de développement de la commune ;
- ✓ le schema directeur d'aménagement de la commune ;
- ✓ les projets de la commune s'inscrivant dans le cadre d'un projet à caractère départemental pour la protection et la sauvegarde de l'environnement ;
- ✓ les projets et programmes initiés dans le cadre des intercommunalités ;

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SUPERVISION

EN MATIERE DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Néant

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAL

EN MATIERE BUDGETAIRE

Valide le budget de la commune après son adoption par le conseil de supervision ;

Délibère sur la création et les taux des redevances locales ainsi que sur les taux des impôts et taxes dans les limites fixées par la loi de finances ;

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Délibère sur l'adhésion à un établissement public de coopération intercommunale ;

Délibère sur les projets de coopération avec des institutions nationales ou étrangères ;

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SUPERVISION

EN MATIERE BUDGETAIRE

Adopte le budget, et le cas échéant ses modifications, pour validation par le conseil communal ;

Adopte le plan de travail annuel proposé par le secrétaire exécutif ;

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Adopte l'organigramme et les procédures de la mairie pour validation par le conseil communal ;

Approuve le règlement intérieur de la mairie proposé par le secrétaire exécutif ;

Approuve la grille de rémunération du personnel de la mairie, si elle n'est autrement fixée par des dispositions légales et réglementaires ;

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAL

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Statue sur les rapports trimestriels d'activités du maire ;
Statue sur toute question d'importance qui ne relève pas des attributions d'autres organes de la commune ;

AUTRES MATIERES

- ✓ les propositions de fusion, de scission et de modification des limites du territoire départemental ou de celles des communes qui le composent ;
- ✓ les modalités de règlement des conflits territoriaux avec d'autres communes.

LES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SUPERVISION

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Assure le contrôle de la gestion du secrétaire exécutif ;
Autorise les conventions d'importance significative, autres que les marchés publics, à passer par le secrétaire exécutif ;

Délibère sur les projets d'actes de gestion des propriétés foncières et des domaines de la commune ;

Examine les rapports d'activités du secrétaire exécutif ainsi que les rapports annuels de performance ;

Est consulté par le maire et le conseil communal pour toute question liée à l'exercice des pouvoirs propres conférés au secrétaire exécutif.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Est la première autorité politico-administrative de la commune et, au titre de ses attributions propres, est chargé de la police administrative. A ce titre, il :

- ✓ assure le maintien de l'ordre public ;
- ✓ veille à la tranquillité publique et à la salubrité publique ;

Nomme le secrétaire exécutif ;

Organise la protection civile ;

Exerce le pouvoir réglementaire dans les domaines de compétences de la commune ;

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE EXECUTIF

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Est le premier responsable de l'administration communale et, au titre de ses attributions propres :

Assure l'organisation des services communaux et l'exécution du service ;

Organise la gestion des services de voirie, d'assainissement et d'hygiène ;

Assure la gestion des ressources humaines de la commune ;

Assure la délivrance des permis et autres autorisations que prévoient les lois et règlements dans les domaines de compétence de la commune ;

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Est officier d'état civil, et à ce titre, reçoit des déclarations de naissance et de décès et procède ou fait procéder à leur enregistrement ainsi que tous actes ou jugements affectant l'état civil des personnes concernées ;

Célèbre les mariages ;

Délivre les extraits des actes d'état civil ;

Représente la commune devant les autorités centrales et départementales et dans le cadre de la coopération décentralisée, sous réserve des attributions propres du secrétaire exécutif ;

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE EXECUTIF

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Suit la gestion des établissements communaux ;

Assure la gestion de l'information et de la communication de la commune ;

Publie les règlements dans le ressort de la commune ;

Représente la commune dans la vie civile et pour tout ce qui relève de ses attributions propres ;

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE

EN MATIERE FINANCIERE

Veille à la préparation du budget de la commune par le secrétaire exécutif, sur la base des orientations du conseil de supervision et des documents de planification de la commune.

Veille à la bonne gestion de l'administration de la commune par le secrétaire exécutif ;

AUTRES MATIERES

Accomplit, sous le contrôle de l'autorité judiciaire, les actes de police judiciaire qui lui sont autorisés

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE EXECUTIF

EN MATIERE FINANCIERE

Assure la gestion des ressources financières et matérielles de la commune.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

L'ACCES AUX FONCTIONS ET MANDATS

LA FONCTION DE MAIRE

Conditions et modalités

- ✓ Pas de changement dans les conditions et modalités de désignation : élection conformément au code électoral.

Mandat

- ✓ Cinq (05) ans, durée correspondant à celle de mandat de conseiller.

LA FONCTION DE SECRETAIRE EXECUTIF

Conditions et modalités

- ✓ Cadre A1 avec 6 ans d'ancienneté ou de niveau BAC+5 avec 10 ans d'expériences ;
- ✓ Nomination par le maire après tirage au sort dans un fichier national ;

Mandat

- ✓ six (06) ans

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LES RAPPORTS INSTITUTIONNELS

ENTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE EXECUTIF

■ Relations hiérarchiques

- ✓ Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs propres du maire, le secrétaire exécutif l'assiste par le biais des services de la mairie. Le maire peut donc l'instruire dans ce cadre.
- ✓ Le maire peut réquisitionner pour suppléer au dysfonctionnement du service public.

■ Relations fonctionnelles

- ✓ Dans le domaine de ses pouvoirs propres, le secrétaire entretient avec le maire, une relation fonctionnelle. Le maire ne peut pas l'instruire dans ces domaines ;
- ✓ Le secrétaire exécutif est toutefois soumis au comité de supervision dont fait partie le maire.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU MAIRE

Sanction politique

- **Faits punissables** : Crise de confiance ou désaccord avec les conseillers
- **Procédure** : Destitution par délibération du conseil communal, conformément au code électoral

SANCTION DU SECRETAIRE EXECUTIF

Sanction politique

- **Pas de sanction politique**

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU MAIRE

Responsabilité administrative

- **Faits punissables** : Faute lourde
 - ✓ tout fait pénal constitutif d'une atteinte à l'honneur ou à la probité ; ou
 - ✓ toute violation des règles de déontologie administrative constitutif d'un manquement grave au devoir ou un abus de pouvoir ; ou qui induit un dysfonctionnement grave dans l'exécution ou le fonctionnement du service public ; ou qui porte une atteinte grave aux intérêts de la commune.

SANCTION DU SECRETAIRE EXECUTIF

Responsabilité administrative

- **Faits punissables** :
 - Faute lourde** : Mêmes faits que pour le maire
 - Faute légère** : tout fait fautif ne constituant pas une faute lourde

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU *MAIRE*

Responsabilité administrative

- **Procédure :**
 - ✓ Constatation de la faute lourde par le préfet ;
 - ✓ Avis du Conseil départemental de coordination et de concertation
 - ✓ Révocation par délibération du Conseil des Ministres ;
 - ✓ Pouvoir de suspension du ministre chargé de l'Administration territoriale ;

SANCTION DU SECRETAIRE EXECUTIF

Responsabilité administrative

- **Procédure : Faute lourde (1^{ère} possibilité)**
 - ✓ Constatation de la faute par le maire ;
 - ✓ Ouverture de la procédure disciplinaire, par délibération du Conseil de supervision ;
 - ✓ Révocation par délibérations séparées, mais en réunion conjointe du conseil de supervision et du préfet ;
 - ✓ Pas de pouvoir de suspension.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU COMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU MAIRE

SANCTION DU SECRETAIRE EXECUTIF

Responsabilité administrative

▪ **Procédure** : Faute lourde (2^{ème} possibilité)

✓ Constatation de la faute par le préfet ;

✓ Saisine du ministre chargé de l'Administration territoriale par le préfet ;

✓ Délibérations du Conseil des Ministres sur la révocation ;

✓ Pas de pouvoir de suspension.

▪ **Procédure** : **Faute légère** : Application des règles statutaires ou contractuelles

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CHEF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Préside le conseil d'arrondissement ;

Est chargé, sous l'autorité du maire, de la police administrative. A ce titre, il assure le maintien de l'ordre public et veille à la tranquillité publique et à la salubrité publique.

Veille à l'application des décisions du conseil communal et du maire ;

Est officier d'état civil et, à ce titre, procède à l'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que tous actes ou jugements affectant l'état civil ;

Célèbre les mariages.

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE EXECUTIF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Assure l'administration générale des services de l'arrondissement, sous réserve des attributions propres du maire et du chef d'arrondissement ;

Assure la coordination et le contrôle de l'exécution des activités de fourniture des services publics dont l'arrondissement a la charge ;

Assure la gestion des ressources matérielles, humaines et financières affectées à l'arrondissement dans le cadre de l'exécution du budget de la commune ;

Peut recevoir délégation du chef d'arrondissement pour signer des actes d'état civil.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CHEF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Veille notamment à ce que le secrétaire administratif d'arrondissement, en vertu de ses attributions propres, assure tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage sur voies et places publiques, le respect des prescriptions en matière d'hygiène et de salubrité, la prévention des fléaux calamiteux.

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Assure le relai des services déconcentrés de l'État dans l'arrondissement et est le principal répondant de ces services dont il facilite et suit les interventions ;

Assure le respect des prescriptions en matière d'assainissement, d'hygiène et de salubrité publique ;

.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LA REDISTRIBUTION DES POUVOIRS

LES ATTRIBUTIONS DU CHEF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Apporte son concours à l'exécution des décisions de justice ;

EN MATIERE FINANCIERE

Concourt, dans le cadre du conseil d'arrondissement, aux propositions de prévisions de recettes et de dépenses.

LES ATTRIBUTIONS DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

EN MATIERE ADMINISTRATIVE

Propose au secrétaire exécutif, avec le concours du conseil d'arrondissement, des prévisions de recettes et de dépenses ;

EN MATIERE FINANCIERE

Assure la gestion des ressources matérielles et financières affectées à l'arrondissement dans le cadre de l'exécution du budget de la commune.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

II- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

L'ACCES AUX FONCTIONS ET MANDATS

LA FONCTION DE CHEF D'ARRONDISSEMENT

Conditions et modalités

- ✓ Pas de changement dans les conditions et modalités de désignation : élection conformément au code électoral.

Mandat

- ✓ Cinq (05) ans, durée correspondant à celle de mandat de conseiller.

LA FONCTION DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

Conditions et modalités

- ✓ Cadre de niveau BAC+ 3, tous domaines ;
- ✓ Nomination par le secrétaire exécutif parmi les agents de la commune, après avis de non objection du conseil de supervision ;

Mandat

- ✓ Pas de mandat.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU CHEF D'ARRONDISSEMENT

Responsabilité administrative

▪ **Faits punissables** : Faute lourde

- ✓ tout fait pénal constitutif d'une atteinte à l'honneur ou à la probité ; ou
- ✓ toute violation des règles de déontologie administrative constitutif d'un manquement grave au devoir ou un abus de pouvoir ; ou qui induit un dysfonctionnement grave dans l'exécution ou le fonctionnement du service public ; ou qui porte une atteinte grave aux intérêts de la commune

SANCTION DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

Responsabilité administrative

- **Faits punissables** : tout fait fautif commis dans l'exercice de ses fonctions.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LES REGIMES DE RESPONSABILITE

SANCTION DU CHEF D'ARRONDISSEMENT

Responsabilité administrative

- **Procédure :**
 - ✓ Constatation de la faute lourde par le maire ;
 - ✓ Ouverture de la procédure disciplinaire, par délibération du Conseil communal ;
 - ✓ Révocation par délibération du Conseil départemental de coordination et de concertation, constaté par arrêté du préfet ;
 - ✓ Pouvoir de suspension du maire pour maximum 60 jours.

SANCTION DU SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

Responsabilité administrative

- **Procédure :** Application des règles
statutaires

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU INFRACOMMUNAL

LES RAPPORTS INSTITUTIONNELS

ENTRE LE CHEF D'ARRONDISSEMENT ET LE SECRETAIRE ADMINISTRATIF D'ARRONDISSEMENT

▪ Relations hiérarchiques

- ✓ Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs propres du chef d'arrondissement, le secrétaire administratif l'assiste par le biais des services de l'arrondissement. Le chef d'arrondissement peut instruire le secrétaire administratif dans ce cadre.
- ✓ Le secrétaire administratif est sous l'autorité hiérarchique du secrétaire exécutif, dans le domaines de ses attributions propres.

▪ Relations fonctionnelles

- ✓ Dans le domaine de ses pouvoirs propres, le secrétaire administratif entretient avec le chef d'arrondissement, une relation fonctionnelle. Le chef d'arrondissement n'a pas de pouvoir d'instruction à son égard, dans ces domaines.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES AU NIVEAU DE LA TUTELLE

Autorité de tutelle

- ✓ Le préfet demeure l'autorité de tutelle des communes

Modalités d'exercice de la tutelle

Le contrôle de légalité du préfet est transformé en examen de légalité et le pouvoir d'annulation en pouvoir de suspension des actes des autorités communales. Le contrôle de tutelle s'exerce désormais par le pouvoir :

- ✓ d'approuver ;
- ✓ de suspendre ;
- ✓ de se substituer.

Le préfet dispose aux fins d'annulation des actes des autorités communales, d'un recours devant le juge administratif.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS AU NIVEAU DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DES COMMUNES

☐ LES AUTRES ASPECTS DE LA RÉFORME

▪ **Le Fichier national des principales fonctions administratives des communes**

- Il est prévu la mise en place d'un fichier national qui est une liste d'aptitude informatisée à utiliser pour les nommer aux principaux postes dans les communes ;
- Sont inscrits au fichier, les postes de secrétaire exécutif, de personne responsable des marchés publics, de responsable chargé des affaires financières, de responsable chargé des services techniques, de responsable chargé de la planification et du développement local, de responsables des systèmes d'information et de responsable des affaires domaniales.

▪ **Le Fonds d'investissement communal**

- Il sera mis en place, un Fonds d'Investissement communal, en remplacement du FADeC, abondé principalement par l'Etat pour financer les investissements des communes. L'étude sur le Fonds et les modalités de financement est presque achevée.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

III- LES EVOLUTIONS AU NIVEAU DES INTERCOMMUNALITES

- Le maintien du conseil de communauté et de la fonction de président du conseil de communauté ;
- La création d'un conseil de supervision composé du président du conseil de communauté, des deux vice-présidents et des maires des communes membres ;
- La création d'une fonction de secrétaire permanent, l'équivalent de celle de secrétaire exécutif dans les communes, en remplacement de la fonction de directeur des services intercommunaux ;
- La redistribution des pouvoirs entre ces organes suivant le modèle de communes ;
- L'organisation du régime de responsabilité du secrétaire permanent suivant le modèle du secrétaire exécutif de commune.

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

L'AVANT-PROJET DE CODE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

- La reforme fait l'objet d'un avant-projet de loi qui compte 566 articles regroupés en neuf (09) titres comme suit :
 - TITRE I : ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
 - TITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES DEPARTEMENTS
 - TITRE III : COMPETENCES, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 - TITRE IV : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMUNES
 - TITRE V : GESTION DU PATRIMOINE DES COMMUNES
 - TITRE VI : TUTELLE ADMINISTRATIVE DES COMMUNES
 - TITRE VII : COOPERATION INTERCOMMUNALE
 - TITRE VIII : REGIME FINANCIER DES COMMUNES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
 - TITRE IX : DISPOSITIONS DIVERSES, TRANSITOIRES ET FINALES

REFORME STRUCTURELLE DU SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

FIN

Je vous remercie pour votre aimable attention